

Affaires courantes

notamment l'accroissement de la compétitivité et de la productivité.

LES RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, ma deuxième pétition émane d'Albertains qui jugent inopportun, à l'heure actuelle, de fusionner le Conseil de recherches en sciences humaines et le Conseil des arts du Canada. Ils soulignent que les principaux défis que le Canada doit relever sont du domaine des sciences humaines et font ressortir que le Conseil de recherches est le plus apte à s'attaquer aux problèmes liés à la violence familiale, à l'environnement et aux divers types d'abus.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de ne pas prendre de décision à ce sujet avant d'avoir consulté les Canadiens.

LA RADIO ET LA TÉLÉVISION

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, ma dernière pétition est signée par des habitants du Manitoba qui demandent que le Parlement surveille de près le travail du CRTC en ce qui concerne l'emploi de langage grossier à la radio et à la télévision. Ils soulignent qu'il n'est pas nécessaire pour informer ou divertir le public et qu'il est souvent contraire aux efforts des familles pour élever leurs enfants.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plusieurs douzaines de personnes et libellée comme suit: «Nous, les Canadiens soussignés, à la mémoire de Ryan Garrioch, attirons l'attention du Parlement sur ce qui suit: que la majorité des Canadiens sont en faveur du traitement égal de tous les criminels à condition que la loi prévoie que les très jeunes adolescents soient protégés contre certaines dispositions du droit pénal en raison de leur âge». En conséquence, les pétitionnaires demandent au Parlement de réviser les lois du Canada et de remplacer la Loi sur les jeunes contrevenants par une mise à jour de la Loi sur les jeunes délinquants et d'abaisser l'âge maximum à 13 ans.

LA DÉRIVATION D'UN COURS D'EAU

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, je prends la parole conformément à l'article 36 du Règlement afin de présenter trois pétitions. La première est signée par quelque 106 personnes

qui viennent principalement de Kootenay-Ouest—Revelstoke, soit de toutes les villes et de nombreux villages de cette circonscription qui est la mienne.

Les pétitionnaires attirent notre attention sur le fait qu'on demande à dériver la rivière Thompson-Nord, près de Belmont, au Canada, pour en vendre l'eau à San Diego, en Californie. Ils font remarquer que, conformément aux dispositions de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, l'exportation d'eau en vrac du Canada vers les États-Unis consacrerait l'obligation du Canada d'assurer de telles exportations même s'il venait à manquer d'eau pour ses propres besoins.

Les pétitionnaires exhortent le gouvernement fédéral à déclarer catégoriquement qu'il ne permettra pas que des cours d'eau canadiens soient indignés et dérivés vers les États-Unis et que les rivières canadiennes ne sont pas à vendre.

J'ajouterai que le mécontentement est ici exacerbé du fait que l'on a récemment abaissé le niveau des lacs Kootenay et Arrow pour compenser des pénuries d'eau au sud de la frontière.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): La deuxième pétition est signée par 58 résidents de localités situées dans ma circonscription. Les signataires de la pétition font valoir que la taxe sur les produits et services est appliquée aux produits d'hygiène féminine.

Les signataires demandent humblement au Parlement d'envisager l'abolition de la taxe sur les produits et services à l'égard des produits d'hygiène féminine.

LES COTISATIONS À L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, la troisième pétition est signée par 56 résidents de localités situées dans ma circonscription, notamment Rossland, Edgewood, Nelson et Argenta.

Les signataires attirent l'attention de la Chambre sur les faits suivants: le gouvernement a promis de geler les taux de cotisation à l'assurance-chômage pour trois ans; les hausses cumulatives récentes des cotisations d'assurance-chômage sont injustes et ne tiennent pas compte de la situation des petites entreprises en période de difficultés économiques; les pertes d'emplois résultant de la fermeture d'entreprises risqueront de compromettre encore davantage les chances d'une pleine relance de l'économie.